

DOSSIER PRESSE
LUNDI 02 FÉVRIER 2026



**Conseil d'Agglomération
02 février 2026**

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT | Attachée de presse m2A
06 45 86 16 47 · orlane.foucault@m2A.fr

Sommaire

#ENVIRONNEMENT

L'engagement environnemental de m2A confirmé via son ambitieux et réaliste "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA). 03

#ENVIRONNEMENT

Ambition et solidarité au cœur du Schéma directeur de l'alimentation en eau potable de m2A 09

#HABITAT

Un "Programme Local de l'Habitat" à 360° pour une offre de logements équilibrée et attractive 13

#ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE m2A CONFIRMÉ VIA SON AMBITIEUX ET RÉALISTE "PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS"



Mulhouse Alsace Agglomération(m2A) s'est engagée dès 2012 dans une politique de prévention des déchets, en adoptant notamment son "Programme Local de Prévention des Ordures Ménagère et Assimilées" (PLP-OMA) pour la période 2013-2017.

Avec pour 1^{re} ambition de son Projet de Territoire "Vision 2030" d'être un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique, m2A a poursuivi sa démarche en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés à travers des actions phares telles que l'opération « J'adopte des poules », les « Ateliers Zéro Déchets », ou encore la « Quinzaine de Réduction des déchets », en complément de sa politique de gestion des déchets, avec notamment le tri sélectif.

En 2026, elle s'engage encore en proposant l'adoption d'un nouveau projet ambitieux et réaliste de "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) pour la période 2026-2031.

Un cadre réglementé en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent :

- **les déchets du quotidien des ménages** (poubelles brune et jaune),
- **les déchets occasionnels des ménages** (déchetteries m2A gérées par le SIVOM Mulhouse Sud Alsace et bennes dédiées : déchets verts, bois, métal, tout venant, réemploi...) **et des activités économiques de même caractéristiques que les ménages.**

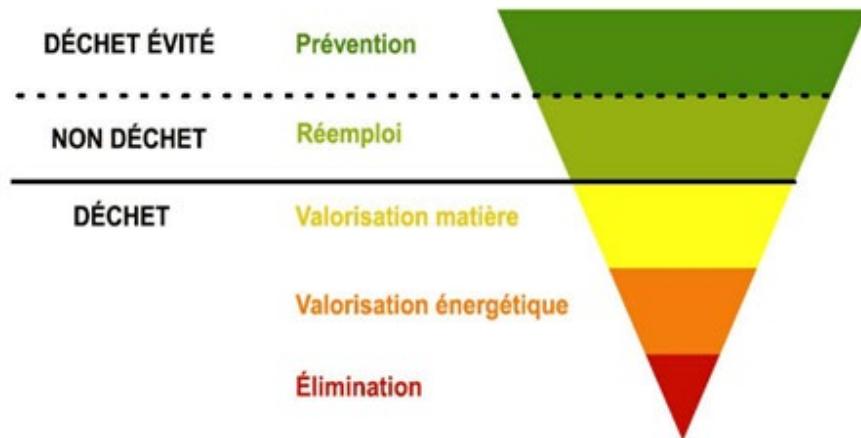


La prévention des déchets vise quant à elle à :

- éviter de produire des déchets en mettant en œuvre diverses alternatives (compostage, lutte contre le gaspillage, consommation responsable, réemploi...),
- éviter de produire des déchets toxiques,
- retarder l'acte de jeter,
- entrer dans l'économie circulaire (ou économie de ressources).

La prévention des déchets concerne autant les pratiques des ménages que celles d'une partie des acteurs économiques publics et privés.

Elle est prioritaire dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets et complémentaire de la gestion des déchets, notamment par le tri, qui permet l'optimisation du recyclage.



La prévention des déchets est encadrée par la loi et s'intègre dans une politique nationale :

- **2009** : la loi Grenelle 1 fixe un objectif de réduction de 7% des ordures ménagères en 5 ans,
- **2010** : la loi Grenelle 2 impose aux collectivités, chargées de la collecte, d'élaborer un "Programme Local de Prévention des Déchets" (PLP), au plus tard le 1^{er} janvier 2012,
- **2015** : la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte instaure un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et introduit le concept de l'économie circulaire. Un décret vient préciser le contenu et les modalités d'élaboration d'un "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA),
- **2020** : la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (Loi AGEC) est promulguée et fixe de nouveaux objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

L'action de m2A en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés s'est inscrite de façon volontariste dans ce cadre réglementaire.

Un engagement de m2A fructueux avec 7,2% de réduction des déchets sur 2013-2017

Dès 2012, m2A s'engage dans une politique de prévention des déchets.

Forte de son expérience du Plan Climat et de sa volonté de développer un programme ambitieux, m2A se lance de manière volontariste dans un "Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées" (PLP-OMA) pour la période 2013-2017, avec le concours financier de l'ADEME, Agence de la transition écologique.



Elle se dote également en 2013 d'un poste de chargé de mission, afin d'animer et suivre le programme.

Ce "Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées" (PLP-OMA) 2013-2017 comprend alors 9 axes de travail.

Dans le cadre de ce programme, m2A conduit et coordonne des actions variées comme celles sur :

- **le compostage,**
- **la lutte contre le gaspillage alimentaire,**
- **l'éco-consommation**
- **le réemploi.**



m2A met notamment en place des actions innovantes :

- création d'un site dédié au programme,
- implication forte dans la "Semaine Européenne de Réduction des Déchets" (SERD),
- financement d'actions de sensibilisation à destination des scolaires.

m2A développe surtout toute une dynamique, en rassemblant une centaine de partenaires, qui permet :

- **de mener 90% des actions programmées,**
- **d'atteindre et de dépasser l'objectif de réduction des déchets avec - 7,2 % en 5 ans.**

Depuis, m2A poursuit sa politique de prévention et de gestion des déchets, en développant notamment en matière de prévention :

- son réseau de **120 partenaires**,
- **de nouvelles actions de prévention** (le défi "Objectif Zéro Déchet", les "Ateliers Zéro Déchet", l'opération "J'adopte des poules"...),
- **sa participation active à la "Semaine Européenne de Réduction des Déchets" (SERD)**, en proposant la "Quinzaine de Réduction des Déchets".

À elle seule, cette action a permis en 11 ans de sensibiliser près de 100 000 habitants grâce à 2 200 animations.



Ce bilan favorable l'incite à poursuivre sa démarche en adoptant un nouveau "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) ambitieux et réaliste.

Un engagement accru avec l'adoption en 2026 du "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA)

Le "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) est :

- **un document réglementaire et de planification qui vise à coordonner les actions des collectivités et des organismes privés pour prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés,**
- une obligation pour les collectivités disposant de la compétence "collecte des déchets",
- **un échelon local** qui s'inscrit dans le "Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets" (PRPGD, volet "déchet" du SRADDET, "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires") et dans le "Plan National de Prévention des Déchets" (PDND),
- **un programme permanent, réévalué tous les 6 ans**, dans un processus continu d'amélioration,
- **un contenu laissé à l'appréciation de la collectivité.**

L'élaboration du "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) passe obligatoirement par les étapes suivantes :

- la réalisation d'un diagnostic,
- l'élaboration d'un plan d'action, avec des fiches actions et des objectifs,
- la création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de suivi (CCES) du PPLDMA,
- l'adoption et la publication du PLPDMA,
- la réalisation d'un bilan annuel publié
- l'évaluation du PLPDMA la 6^e année.

Son contenu, laissé à l'appréciation de la collectivité, doit permettre une politique intégrée de prévention et de gestion des déchets, dans une démarche globale d'économie circulaire, d'économie de ressources et de lutte contre le gaspillage.

Ainsi, m2A fait le choix d'inscrire le "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) dans la déclinaison de son "Plan Climat-Air-Énergie Territorial" (PCAET), intitulé "Plan Climat Nouvelle Donne", et de son Projet de Territoire "Vision 2030".

Ce projet de programme partage ainsi des thématiques avec le "Projet Alimentaire Territorial" (PAT) de m2A, tout en répondant à des critères du label TETE, "Territoire Engagé Transition Écologique".



Il se situe dans la continuité de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, qu'il amplifie et organise dans un cadre renouvelé.

m2A se fixe 3 objectifs généraux pour son "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) :

1. Réduire la production de déchets et développer les alternatives,
2. Incrire le territoire dans une économie circulaire,
3. Baisser les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15 % en 6 ans en conformité avec la Loi AGEC, soit une réduction de 86 kg/hab.

Le programme élaboré par m2A est ambitieux, complet et cohérent puisqu'il :

- **couvre tous les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),**
- **intègre les déchetteries (ce qui n'était pas le cas du programme 2013-2017) et une partie des déchets des activités économiques,**
- **diversifie les publics et les partenaires,**
- **associe des actions de prévention des déchets et d'optimisation du tri.**

L'élaboration du programme s'appuie sur :

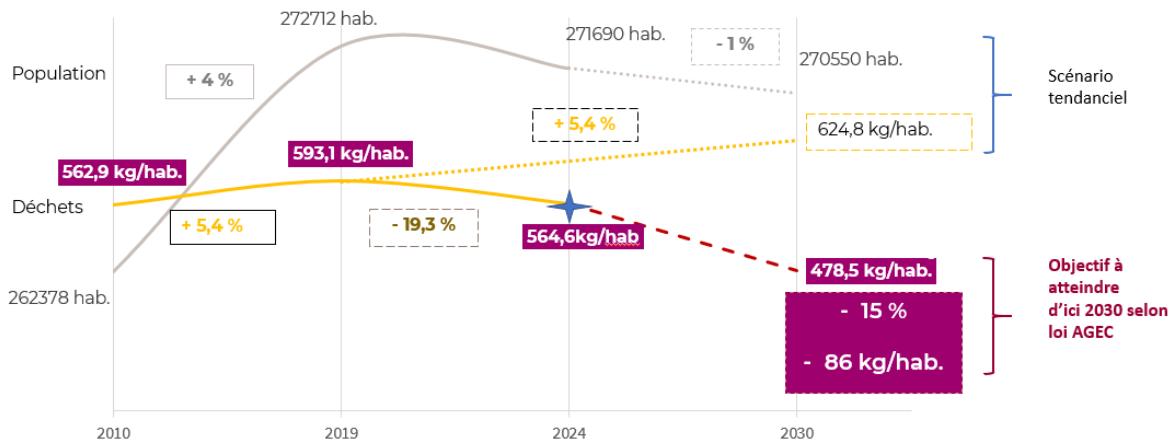
- **une équipe-projet "déchets" et un Comité de pilotage** dédié rassemblant des élus et des directions de m2A et du SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
 - **la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,** instance d'échanges et de construction, à vocation consultative et prospective, impliquant les acteurs concernés,
 - **les acteurs du territoire engagés** depuis longtemps dans la prévention et associés à la construction du PLPDMA, en particulier les communes de l'Agglomération. Des rencontres avec les têtes de réseaux économiques ont ainsi alimenté le diagnostic.
La création des fiches actions s'est nourrie d'une démarche participative partenariale de 3 mois, regroupant 87 personnes différentes (272 participations au total), pour partie issues de la CCES.
- La mise en œuvre du PLPDMA reposera sur la mobilisation et la participation de ces acteurs ainsi que de nouveaux.

Le "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) proposé par m2A s'articule autour de 8 axes :

- 1. Gestion de proximité des déchets verts et déchets alimentaires :**
 - Diminution des déchets alimentaires avec le compostage,
 - Diminution des déchets verts avec le réemploi sur place et le compostage,
- 2. Promotion de la filière et des pratiques de réemploi :**
 - Diminution des déchets d'ordures ménagères en favorisant et valorisant les filières et les acteurs du réemploi,
- 3. Réemploi dans le bâtiment :**
 - Diminution des déchets d'ordures ménagères avec la création d'une filière de réemploi pour les produits du bâtiment et le développement de l'économie circulaire,
- 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire :**
 - Diminution des biodéchets à travers la sensibilisation de tous les acteurs et la création d'outils contre le gaspillage,
 - Diminution des emballages à travers la consommation locale et en vrac,
- 5. Sensibilisation et éco-exemplarité :**
 - Diminution des déchets ménagers et assimilés à travers la sensibilisation et l'engagement des acteurs dans la réduction des déchets,
- 6. Régulation de l'accès en déchetterie :**
 - Diminution des déchets d'ordures ménagères grâce au contrôle et la régulation des apports,
- 7. Amélioration du tri :**
 - Diminution des déchets ménagers et assimilés par la mise en place d'un meilleur geste de tri des usagers,
- 8. Politiques incitatives de prévention :**
 - Promotion d'une politique d'achats durables et formation, étude de la mise en œuvre du réemploi dans le cadre de la commande publique...

Il décline sa stratégie dans un plan de 18 actions et une soixantaine de sous-actions.

L'ensemble du programme doit permettre une réduction de - 15 % des Déchets Ménagers et Assimilés sur 6 ans.



En 2024, le total des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de m2A est de 564,6 kg/habitant, se décomposant ainsi :

- 227,4 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles (bac brun),
- 97 kg/habitant de collecte sélective (bac jaune),
- 3 kg/habitant de biodéchets,
- 237,2 kg/habitant de déchets occasionnels des ménages (déchetteries, bennes dédiées et autres collectes).

L'objectif pour m2A est donc d'atteindre 478,5 kg/habitant en 2030, soit une réduction de 86 kg/habitant de l'Agglomération.

Il s'agit d'un objectif atteignable grâce à ce programme réaliste et réalisable au vu de l'implication de m2A, de ses partenaires et des acteurs locaux, dans la continuité des actions engagées depuis 2013.

Le calendrier d'entrée en vigueur du "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) de m2A contient plusieurs étapes :

- l'approbation du projet par le Conseil d'Agglomération du 02 février 2026,
- la consultation de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) au printemps 2026,
- la consultation publique via le site internet de m2A durant un mois ensuite,
- la finalisation du projet sur la base des remarques émises,
- l'adoption définitive par m2A en Conseil d'Agglomération à l'automne 2026,
- la transmission du "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés" (PLPDMA) de m2A à l'ADEME et au Préfet de Région dans les deux mois suivant son adoption.

#ENVIRONNEMENT

AMBITION ET SOLIDARITÉ AU CŒUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE m2A



Avec son Projet de Territoire « Vision 2030 », Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est donné pour première ambition d'être un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique, avec notamment comme enjeu de garantir sur tout le territoire un accès à une eau de qualité, par une gestion sûre et durable de la ressource en eau, dont elle a la compétence.

Sous son autorité organisatrice, la Régie de l'Eau m2A a été créée au 1^{er} janvier 2023. Elle intervient notamment en matière de réseau d'eau potable, et plus largement dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, incarnée par le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). C'est grâce à 140 ans d'expertise, au savoir-faire de ses agents, et à une volonté politique forte que la Régie de l'Eau m2A assure aujourd'hui à l'ensemble des habitants de l'Agglomération un égal accès à une eau de qualité.

Pour préserver ce service essentiel dans le contexte environnemental et le garantir auprès de tous ses habitants, m2A a élaboré, en co-construction avec ses 39 communes, sa feuille de route stratégique pour pérenniser, améliorer, sécuriser et interconnecter l'ensemble de ses réseaux pour les années à venir, via l'élaboration de son Schéma directeur de l'alimentation en eau potable.

Un Schéma directeur d'alimentation en eau potable fondamental pour le territoire

m2A exploite un patrimoine technique très important et hétérogène hérité des 28 structures (4 syndicats et 24 communes) en charge de la compétence eau potable avant le 1^{er} janvier 2023.

Il est principalement constitué de :

- 1 450 km de réseau d'eau potable,
- 57 ouvrages (25 réservoirs et bâches, 20 forages/puits et 12 stations de pompage),
- 80 000 compteurs.

Ces éléments de réseaux permettent de distribuer chaque année 15 millions de m³ d'eau aux habitants des 39 communes de m2A, soit plus d'un tiers de la population du Haut-Rhin.



La fusion de ces 28 services d'eau a conduit m2A à lancer dès 2022 son Schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de l'Agglomération et du SIVU de Heimsbrunn (Syndicat Intercommunal à vocation unique - SIVU).

Le Schéma vise ainsi à sécuriser l'approvisionnement en eau dans ses différentes composantes :

- les exigences sanitaires et le respect des normes,
- le changement climatique et les tensions croissantes sur les ressources en eau,
- l'impact des prélèvements sur le milieu naturel et la biodiversité,
- la cohérence territoriale et l'efficience des nouvelles solutions,
- les besoins actuels et à venir du territoire.

m2A s'est donc fixé des objectifs opérationnels ambitieux :

- harmoniser la connaissance patrimoniale,
- doter m2A d'un outil de planification des actions à mener pour sécuriser l'alimentation en eau à l'échelle de l'Agglomération, en prenant en compte :
 - les perspectives de développement démographique et économique du territoire,
 - les enjeux de partage et de répartition de la ressource.
- atteindre d'ici 5 ans un niveau de rendement à 85% sur l'ensemble des unités de distribution de son territoire, en sachant que le Schéma directeur s'ajoute aux opérations courantes de gestion patrimoniale.

Au-delà de l'intérêt de cette démarche pour l'Agglomération, il est à noter que le Schéma directeur d'alimentation en eau potable est un préalable à l'obtention du soutien des financeurs habituels, notamment l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



L'étude a ainsi été engagée en 2022 en collaboration avec le bureau d'études Artelia. Elle s'est déroulée sur 4 ans, selon les phases suivantes :



- Phase 1 : Description du système de production et de distribution d'eau potable,
- Phase 2 : Audit des infrastructures,
- Phase 3 : Bilans et ratios de fonctionnement quantitatifs et qualitatifs,
- Phase 4 : Analyse prospective des besoins en eau et bilan besoins-ressources,
- Phase 5 : Schéma directeur.

165 millions d'euros pour un Schéma directeur d'alimentation en eau potable solidaire

En cohérence avec les principes de gouvernance de m2A, **4 séances d'Ateliers-projet "Schéma Directeur Eau Potable"** ont été organisées (26 mars, 1^{er} avril, 26 avril et 3 juillet) pour coconstruire les orientations du Schéma directeur, en alliant vision technique et stratégique.

L'étude menée a permis de définir 2 scénarios principaux :

- **un scénario de solidarité infracommunautaire,**
- **un scénario de solidarité renforcée.**

L'objectif commun à ces deux scénarios est de supprimer les tensions et vulnérabilités identifiées lors du diagnostic sur le territoire de m2A, à savoir :

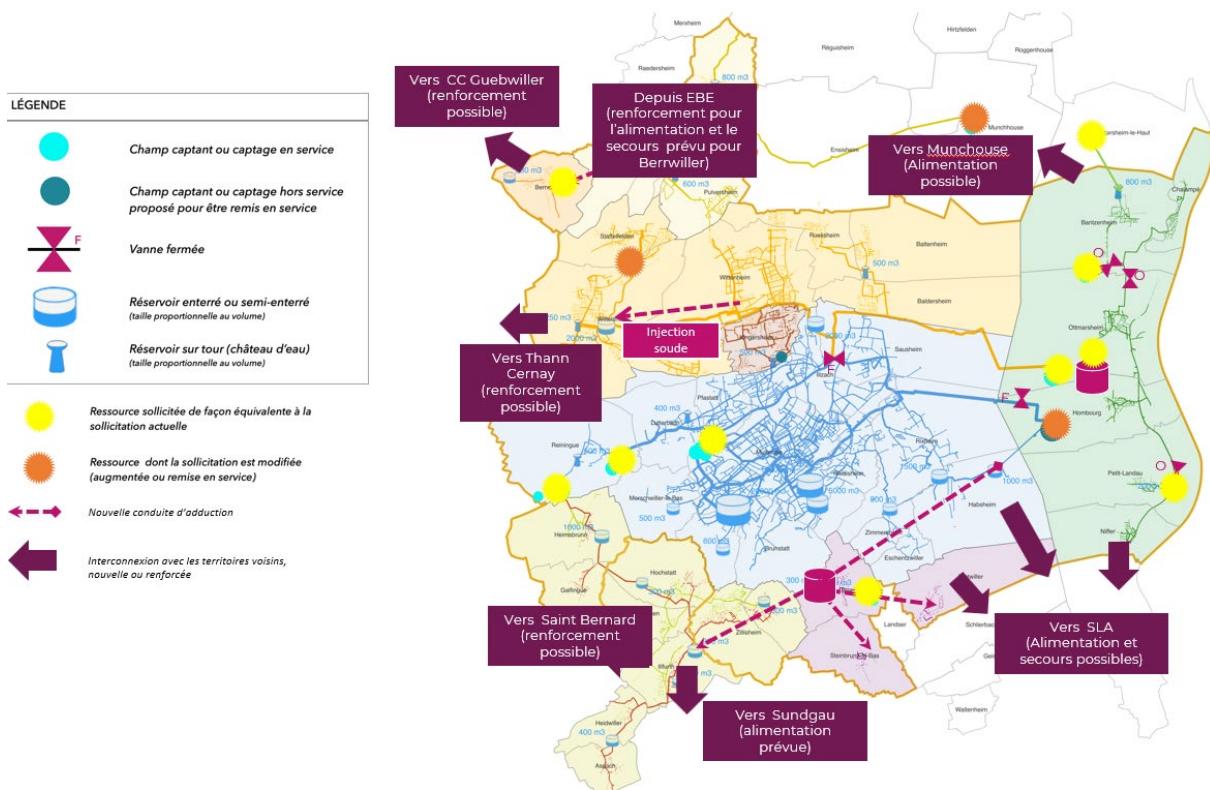
- **Secteur Bande Rhénane** : petits secteurs en pratique indépendants hydrauliquement et non sécurisés,
- **Secteur SIVU Bassin Potassique et Baldersheim, Battenheim et Ruelisheim** : besoins supérieurs à la capacité de l'équipement actuel de la Hardt,
- **Secteur Berrwiller** : concurrence des prélèvements agricoles en période d'étiage,
- **Secteur Mulhouse et environs** : une seule ressource,
- **Secteur Sud** : alimentation actuelle non sûre à long terme,
- **Secteur du SIVU de Heimsbrunn** : besoins supérieurs à la capacité des forages exploités et une seule ressource.

Le deuxième scénario propose, en complément, de faire bénéficier aux unités de gestion de l'eau limitrophes de l'excédent de production potentiel généré sur m2A, renforçant ainsi la solidarité à une échelle élargie.

Les élus et les différents acteurs du territoire représentés en séance ont validé un schéma de principe mettant en avant la volonté d'aller vers une solidarité renforcée. Un engagement important et empreint des valeurs fondamentales de m2A dans le contexte environnemental actuel et la connaissance des difficultés dont les territoires peuvent être impactés.

Sur la base de ce choix d'un scénario solidaire, un programme d'opérations a été élaboré, comprenant notamment :

- **Secteur Bande Rhénane** : la remise en fonctionnement des échanges d'eau possibles sur le secteur et la création d'une capacité de stockage,
- **Secteur SIVU Bassin Potassique et Baldersheim, Battenheim et Ruelisheim** : la remise en service des forages de Wittelsheim Gare,
- **Secteur Berrwiller** : l'alimentation du secteur, en cas de crise, par le SIVU Ensisheim, Bollwiller et environs par la création d'une interconnexion,
- **Secteur Mulhouse et environs et Kingersheim** : la remise en fonctionnement du champ captant de Hombourg pour une alimentation du secteur en cas de crise,
- **Secteur Sud et SIVU de Heimsbrunn** : création d'un nouveau réservoir alimenté par le champ captant de Hombourg.



L'ensemble des opérations du Schéma directeur d'alimentation en eau potable est ainsi chiffré à 165 millions d'euros HT, dont :

- **41,5 millions d'euros** HT correspondant à la **sécurisation** pour le territoire de m2A,
- **120 millions d'euros** HT correspondant au plan pluriannuel d'investissement de **renouvellement des conduites**,
- **5 millions d'euros** HT correspondant au plan pluriannuel d'investissement de **renouvellement des ouvrages**.

Une étude budgétaire et tarifaire prospective a été menée en parallèle fin 2025. La mise en œuvre de ce schéma n'implique pas d'augmenter le niveau d'investissement de m2A.



#HABITAT

UN "PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT" À 360° POUR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ÉQUILIBRÉE ET ATTRACTIVE



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a comme compétence obligatoire "l'équilibre social de l'habitat" sur son territoire. Dans son Projet de Territoire "Vision 2030", elle a pour ambition d'être un territoire solidaire notamment par le développement d'une offre de logement équilibrée sur l'ensemble de son territoire.

Pour y parvenir, m2A a développé son action en s'appuyant sur un "Programme Local de l'Habitat" (PLP) qui pose les priorités et objectifs à 360° pour offrir des logements accessibles à tous les ménages, dans l'ensemble des quartiers, avec un accès aux services essentiels, ainsi que les investissements à mener pour les atteindre.

Le 3^e "Programme Local de l'Habitat" de m2A s'étend sur la période 2021-2027 et fixe 4 priorités :

- améliorer la qualité de l'habitat privé notamment au niveau énergétique,
- favoriser l'offre de logements sociaux et prioritairement neufs,
- rendre le cadre de vie des quartiers prioritaires "Politique de la Ville" plus attractifs,
- accueillir de façon digne et apaisée les gens du voyage de passage sur le territoire de l'Agglomération.

Le prochain "Programme Local de l'Habitat" sera élaboré pour la période 2028-2035.

Vers un accroissement de la qualité du parc privé, notamment sur le plan énergétique

Si près de 1 000 logements neufs sont construits par an, ce sont plus de 100 000 logements qui constituent le parc de l'Agglomération, dont plus de la moitié a été construit avant 1970, sans être soumis à aucune réglementation thermique ou acoustique.

Ainsi, beaucoup de logements sont effectivement très consommateurs en énergie, notamment ceux émettant le plus de gaz à effet de serre ou de particules fines (bois, gaz ou fioul) et soumis aux variations des coûts des énergies.

Les ménages les plus modestes étant les plus exposés à ces variations, il est important de lutter contre la précarité énergétique pour permettre à toutes et tous de se chauffer et de bien vivre dans son logement.

C'est donc sur ce parc existant que doit essentiellement se focaliser l'action de m2A.

Elle s'est ainsi fixé 3 objectifs, dans son Plan Climat Nouvelle Donne, pour optimiser l'efficacité énergétique du bâti, qu'il s'agisse des bâtiments publics, des logements privés comme sociaux.



- **Une gestion territorialisée et de proximité des aides à la pierre**

m2A a pris en 2022 la délégation auprès de l'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah) de l'instruction et du paiement des aides à la pierre pour le parc privé, afin de pouvoir aider directement les habitants de l'Agglomération dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat et de prioriser les dossiers qui répondent le plus directement aux enjeux ainsi identifiés.



Au sein du service Habitat & Renouvellement Urbain de m2A, quatre agents sont chargés de l'instruction de l'ensemble des dossiers d'amélioration de l'habitat, que ce soit pour la rénovation énergétique de son logement, l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, ou le conventionnement social permettant aux locataires de bénéficier d'un loyer analogue au logement social.

L'évolution du budget traité par le service de m2A témoigne du succès de "Ma Prime Rénov'", passant de 3,7 à 18,9 millions d'euros entre 2022 et 2025, dont 7,2 millions d'euros pour la rénovation énergétique des logements individuels.



En complément, m2A contribue à hauteur de 300 000 € en plus des subventions de l'Anah sur les dossiers considérés comme prioritaires selon le programme d'actions voté chaque année par le Conseil d'Agglomération.

L'investissement total des projets des particuliers est estimé à 28,7 millions d'euros, ces aides permettant donc de diviser en moyenne le reste à charge par trois pour les particuliers.

- **Un "Guichet Unique de l'Habitat" pour faciliter l'orientation vers les aides**

Malgré cela, le système des aides à l'amélioration de son logement peut ressembler à un labyrinthe pour les habitants, beaucoup sollicités par des opérateurs parfois à la limite de la légalité.

C'est pourquoi m2A a mis en place un "Guichet Unique de l'Habitat", téléphonique.

Géré au sein de son service, c'est une porte d'entrée pour toutes les questions liées à ce sujet de la rénovation. Il permet d'orienter au besoin les demandes vers les opérateurs compétents que sont l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie (ALME) de l'agglomération mulhousienne, et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 68), en capacité de leur donner un conseil personnalisé.

Ce système, appelé Pacte Territorial, a un budget annuel de 272 000 €.

- **Un "Programme d'Intérêt Général (PIG)" pour la préparation des travaux**

Les coûts de préparation des travaux pouvant constituer un frein pour les propriétaires les plus modestes, **m2A a mis en place un "Programme d'Intérêt Général" leur permettant de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par un tiers de confiance** (CITIVIA et CICAT 68, Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques).

Le coût de cet accompagnement est pris en charge par m2A à hauteur de 272 000 € par an.



- **Un soutien à effet levier pour la rénovation des copropriétés**

Les copropriétés sont aujourd'hui considérées comme un enjeu majeur pour l'Agglomération, confrontées au vieillissement de leur patrimoine, nécessitant des travaux lourds et ayant subi de plein fouet la hausse des coûts de l'énergie depuis 2022.

Le soutien à la rénovation des copropriétés a ainsi bénéficié d'un financement en crédits délégués par l'Anah de 8,8 millions d'euros en 2025.

m2A accompagne les copropriétés à risque par le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des copropriétés (POPAC), afin d'améliorer la situation financière et administrative des copropriétés, comme la Tour de l'Europe accompagnée depuis 2022 (budget annuel de 80 000 €).

m2A soutient financièrement les outils d'aide aux copropriétés dégradées mis en place par les communes.

Ainsi, les **7 copropriétés** accompagnés à ce titre en 2025 à Illzach, Mulhouse et Wittenheim voient **leurs travaux de rénovation et de sécurisation subventionnés par l'Anah (à hauteur de 8,8 millions d'euros en 2025), leurs communes et m2A (à hauteur de 860 000 €)**, ces travaux permettant à leurs charges énergétiques et à leurs impayés de diminuer.

Une montée en puissance de l'offre de logement social neuf favorisée par m2A

En tant que délégataire des aides à la pierre, grâce à deux agents dédiés, m2A instruit, valide et finance la programmation des bailleurs sociaux pour la construction, la rénovation des logements sociaux ou leur démolition le cas échéant.

Ce qui a permis de lancer en 2025, pour un investissement total de 85 millions d'euros de la part des bailleurs sociaux, les projets suivants :

- 513 logements locatifs en construction,
- 47 logements en accession à la propriété,
- 133 logements en rénovation.

Cette programmation est orientée afin de permettre une offre de logement social de qualité, adaptée à la taille des ménages et à leurs revenus dans toute l'Agglomération.

- **Un soutien financier de m2A influant sur le développement de l'offre neuve et profitant aux habitants de l'Agglomération**

La programmation des bailleurs sociaux ainsi instruite par m2A a pu bénéficier en 2025 de l'attribution de 468 000 € de subventions de la part de m2A, afin de

financer les logements PLAI (financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration), attribués aux habitants les plus modestes.

En plus des subventions accordées, m2A garantit les emprunts des bailleurs pour leurs opérations de réhabilitation et de construction de logements sociaux.

Ce sont aujourd'hui 675 emprunts contractés par 11 bailleurs sociaux qui sont garantis pour un montant total de 287,4 millions d'euros.



En échange, l'Agglomération bénéficie de réservations de logements sociaux : m2A et les communes peuvent proposer des candidats éligibles au logement social en priorité pour ces logements, ce qui permet de répondre aux besoins identifiés.

- **Une recherche de logement social facilitée par m2A**

Pour aider les habitants cherchant à accéder au logement social, m2A anime un réseau de 33 guichets dans 20 communes permettant de se renseigner sur la constitution d'un dossier, voire de se faire accompagner dans son montage.



- **Une mixité favorisée dans l'attribution des logements sociaux**

m2A définit également les grands objectifs d'attribution pour les bailleurs afin de permettre la mixité sociale dans les logements.

m2A a ainsi mis en place une grille de cotation des dossiers, afin de rendre la décision d'attribution d'un logement pour les bailleurs et les communes plus transparente et plus simple.

Le Renouvellement Urbain au service de l'attractivité des Quartiers prioritaires

m2A accompagne les Quartiers prioritaires de la "Politique de la Ville" (qui représentent près de 50 000 habitants sur le territoire de l'Agglomération) en portant le projet de renouvellement urbain en collaboration avec les communes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim.

- **541 millions d'euros pour le renouvellement urbain de ces quartiers**

Ce programme d'un demi-milliard d'euros, co-financé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), a pour objectif d'améliorer la vie de ces quartiers en rénovant le patrimoine bâti ou en le démolissant afin de proposer de nouvelles manières de les habiter, de créer ou améliorer les équipements publics existants et de revoir les aménagements urbains pour renforcer les transports doux à l'intérieur du quartier et l'ouvrir aux quartiers avoisinants.



Concrètement, dans les 5 quartiers concernés sur m2A (Coteaux, Drouot-Jonquilles, Fonderie, Markstein-La Forêt, Péricentre) :

- **1 431 logements dégradés seront déconstruits,**
- **2 063 logements sociaux sont rénovés ou voient leurs pourtours améliorés,**
- **6 équipements publics sont construits** (dont 4 écoles),

- **et l'aménagement public de ces quartiers est revu**, permettant pour deux secteurs (secteur Est des Coteaux et Nouveau Drouot) de dessiner de nouveaux quartiers, améliorant l'attractivité de zones subissant aujourd'hui une mauvaise réputation.

En parallèle, 1 018 logements sont reconstruits dans les communes les moins dotées en logement social afin d'assurer un équilibre de l'offre sur l'ensemble de l'Agglomération.

- **5,3 millions d'euros de co-financement de m2A pour ce renouvellement urbain, pour des logements sociaux rénovés, avec un chauffage décarboné**

Sur l'investissement total de 541 millions d'euros en 10 ans du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), **m2A assure un co-financement de 5,3 millions d'euros pour les opérations de construction et de réhabilitation des bailleurs**.

Ce programme s'inscrit également dans le projet de territoire puisque les logements sociaux rénovés seront parmi les principaux bénéficiaires du développement à l'horizon 2030 du réseau de chaleur urbain permettant la stabilisation des charges énergétiques pour les locataires et la décarbonation de leur chauffage.

Un accueil digne et organisé des Gens du voyage pour un apaisement du territoire

m2A a pour compétence l'accueil des gens du voyage et dispose à ce titre de **6 aires** pour une installation tout au long de l'année à **Kingersheim, Mulhouse, Riedisheim, Rixheim, Wittelsheim et Wittenheim, pour un total de 192 places**. Ces aires sont confiées à la société Vago (sauf l'aire de Wittelsheim en gestion directe par la commune) **pour un budget de 800 000 €**.



Afin d'accueillir les groupes de gens du voyage en transit pendant l'été, m2A met également à disposition une aire à l'aérodrome de Rixheim, ainsi qu'une aire de délestage à Berrwiller.

Enfin, m2A appuie les communes qui subiraient des occupations illégales de terrains dans leurs démarches auprès de la Justice et des services de l'Etat, afin d'accélérer le traitement de ces situations.

Une action stratégique à 360° possible grâce au "Programme Local de l'Habitat" de m2A

Le "Programme Local de l'Habitat" (PLH) est le document définissant la stratégie et traduisant de manière opérationnelle les objectifs que l'Agglomération se donne pour adapter l'habitat privé comme public aux enjeux du territoire.

Il détermine notamment les objectifs de construction de logements neufs, privés comme sociaux notamment dans les communes devant réglementairement en construire.

Il définit également les politiques en termes d'amélioration de l'habitat privé, en premier lieu par leur décarbonation et leur adaptation au vieillissement et au handicap, mais aussi en luttant contre l'indignité et la vacance dans les logements, particulièrement en quartier ancien.

Au-delà d'objectifs, le "Programme Local de l'Habitat" (PLH) dote l'Agglomération et les communes des outils fonciers et immobiliers permettant d'assurer que l'ensemble des quartiers de m2A offrent des logements accessibles à tous les ménages en leur permettant d'accéder aux services essentiels.

Arrivant à échéance dans un peu plus d'un an, le prochain "Programme Local de l'Habitat" (PLH) débute sa préparation afin de définir les objectifs de m2A pour la période 2028-2033.

